



Du 29 novembre au 6 décembre 2018
Choisissez vos représentants à la Commission
Administrative Paritaire Nationale
des Contrôleurs

Qui sommes nous ?

Le Syndicat National des Contrôleurs (SNC), créé en 2016, est composé exclusivement de contrôleuses et de contrôleurs afin de défendre au mieux notre catégorie.

Notre syndicat est affilié à la CFE-CGC qui est représentative au Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

Le SNAFIP est un syndicat généraliste même s'il est présent essentiellement sur la catégorie B. Notre syndicat est affilié à la FGAF, syndicat autonome des fonctionnaires.

Cette alliance est fondée sur des valeurs communes telles que :

- ⇒ le pragmatisme,
- ⇒ l'indépendance,
- ⇒ la défense des conditions de vie au travail,
- ⇒ l'accès à la promotion interne des contrôleurs,
- ⇒ le dialogue social.

Vous êtes favorable au télétravail, aux nouvelles technologies de l'information ?

Nous aussi !

Je vote SNC CGC et FGAF SNAFIP
Deux syndicats de B pour défendre les B !



Du 29 novembre au 6 décembre 2018
Choisissez vos représentants à la Commission
Administrative Paritaire Nationale
des Contrôleurs

Nos acquis pour votre grade !

Contrairement aux organisations majoritaires de notre Ministère, la CFE-CGC a signé le dispositif PPCR qui permet de :

⇒ revaloriser les grilles indiciaires des contrôleurs sur les trois grades ; à titre d'exemple l'échelon 1 du 1er grade passe de l'indice majoré (IM) 326 en 2015 à 343 en 2018 et le dernier échelon passe de l'IM 486 à 503 (2015 à 2018). Le 2ème et le 3ème grade bénéficient de revalorisations encore supérieures.

⇒ revaloriser les pensions par le transfert d'une partie des primes dans le traitement indiciaire. Nos organisations syndicales revendiquent l'intégration totale des primes dans le calcul des pensions.

⇒ garantir un déroulement de carrière sur deux grades *a minima*. Les modalités d'application de cette avancée sont en cours de discussion à la DGFIP.

Défense individuelle et valorisation professionnelle !

Nous exigeons que les situations individuelles soient traitées avec équité et objectivité, mais en tenant compte du contexte humain, notamment pour les affectations géographiques.

Les mérites doivent être reconnus notamment en favorisant la promotion interne. Nous veillerons à ce que l'élaboration des appréciations et des avis répondent à des critères objectifs : parcours professionnels reconnus, valorisation du travail effectué et du niveau d'engagement.

Nous accorderons une attention particulière à la défense individuelle des dossiers, dans un esprit de dialogue et d'échange, mais avec la rigueur et la fermeté nécessaires.

Je vote SNC CGC et FGAF SNAFIP
Deux syndicats de B pour défendre les B !